



PROCES VERBAL DE SEANCE

Le Conseil Municipal de la commune de ROQUEFORT dûment convoqué le 6 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire l'Espace Arlabosse, sous la présidence de Monsieur Patrice FOURNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de suffrages exprimés : 18

Présents :

Mesdames : TEULET Nathalie – MELLAC Thérèse – FONTAINE Claudine – VILANOVA Monique - FOURNIER Claire

Messieurs : FOURNIER Patrice – CHAU-VAN Jean-Louis – MOUCHOT Sébastien – NOIROT Jean-Louis – CHARPENTIER Johan - RAZAC Jean – ZANARDO Alain

Absent : Florence GIRARDEY, GINCHELOT Yves, MOUCHOT Anne-Sophie, DI-GIOVANNI Laure, BONNEFOY Jean-Louis, Samuel FEMANDY, Cédric BOSSUET

Procuration : Florence GIRARDEY donne pouvoir à ZANARDO Alain, GINCHELOT Yves donne pouvoir à CHAU-VAN Jean-Louis, MOUCHOT Anne-Sophie donne pouvoir à Sébastien MOUCHOT, DI-GIOVANNI Laure donne pouvoir à Johan CHARPENTIER, BONNEFOY Jean-Louis donne pouvoir à FONTAINE Claudine, Samuel FEMANDY donne pouvoir à FOURNIER Patrice.

Secrétaire de séance : NOIROT Jean-Louis

Monsieur le Maire fait l'appel des membres présents, le quorum est atteint, la séance est ouverte à 11h00. Monsieur Jean-Louis NOIROT est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire soumet ensuite à approbation le procès-verbal du précédent conseil municipal du 22 juin 2021 approuvé à la majorité.

73 10.07.2021 – RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'EMPLOIS

Rapporteur : Jean-Louis CHAU-VAN

Suite à la demande de deux agents des écoles, nous avons dû réorganiser certains emplois du temps. En effet, un premier agent des écoles titulaire demande à modifier de façon significative son emploi du temps. Il est nécessaire donc de créer un poste adapté à ses nouveaux horaires. Ainsi il est proposé pour la rentrée 2021-2022 de créer un poste de 23h10 à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer un emploi d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à 23h10, à compter du 1^{er} septembre 2021.

74 10.07.2021 – ECOLES – SIGNATURE CONVENTION SOCLE NUMERIQUE

Rapporteur : Nathalie TEULET

Suite à la notification du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports en date du 5 juillet 2021 et afin de répondre à l'appel à projet pour le socle numérique des écoles, il est nécessaire d'autoriser le maire à signer la convention sur l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Le programme du volet équipement comprends : l'achat pour l'école primaire de 6 vidéoprojecteurs interactifs avec haut-parleur (environ 14 544 €). Le programme du volet ressources numériques comprends :

3 ordinateurs portables/ 1 PC (1996 €). Les ordinateurs ayant déjà été achetés sous l'ancien mandat, mais non équipés et donc non encore utilisés, il faudra les licences Windows, la protection anti-virus et leur mise en route. La subvention va s'élever à hauteur de 50 %.

Alain ZANARDO : l'appel d'offre n'est pas signé, pourquoi ?

Nathalie TEULET : on a trouvé aucun document en Mairie.

M ZANARDO rétorque qu'il possède le dossier, là sur sa table, Mme Teulet s'étonne que ce dossier ne soit pas resté à la mairie et M le Maire rappelle que les dossiers doivent rester en Mairie.

Alain ZANARDO : l'école avait demandé des tableaux numériques et non des vidéoprojecteurs, pourquoi on n'a pas répondu à leur demande ?

Jean-Louis CHAU-VAN : on a du tout reprendre à zéro.

Nathalie TEULET : l'école d'Aubiac les utilisent et en sont très contents

Johan. CHARPENTIER prend la parole pour dire qu'il regrette de ne pas avoir eu en main le dossier car il aurait pu se rapprocher le plus près possible du projet.

Pour ces VPI (vidéoprojecteurs interactifs), la mairie s'est rapprochée de la mairie d'Aubiac et d'Estillac ainsi que des utilisateurs qui en sont très satisfaits. Alain ZANARDO apprend qu'Estillac aussi est concerné.

Les enseignants se sont rapprochés des enseignants d'Aubiac qui leur ont rapportés leur satisfaction.

S. MOUCHOT rappelle qu'avec ce type de matériels nous allons équiper les 6 classes de primaire alors qu'avec les tableaux numériques nous aurions pu équiper 1 à 2 classes.

A. ZANARDO affirme qu'il y a perte de document à la mairie ce qui n'est pas prouvé.

A. ZANARDO affirme que le changement de projet selon lui fragilise les relations mairie enseignants.

Le Maire réfute cette affirmation en lui précisant qu'il a déjà rencontré deux fois le corps enseignant et que les relations sont loin d'être négative. Il invite A. ZANARDO début septembre à venir assister à la réunion avec la directrice pour qu'il se rende compte par lui-même et qu'il ne permet pas que A. ZANARDO dise que les relations sont fragiles.

A. ZANARDO dit : les relations sont fragiles car d'après lui, il existe un passif depuis longtemps, Le Maire lui répond qu'il a précisé déjà plusieurs fois qu'avant c'était avant et aujourd'hui c'est aujourd'hui.

A. ZANARDO reproche à la mairie de n'avoir pas respecté le choix des enseignants ce qui envenime les relations.

A. ZANARDO demande que le règlement intérieur devrait être activé.

Le Maire signale que nous sommes en train de travailler sur le règlement intérieur.

Le Maire rappelle qu'il envoie un mail à tous les élus pour connaître les présents au conseil et qu'il ne reçoit pas de mail en retour de la minorité.

Seuls les mails donnant procuration aux autres personnes sont reçus et le Maire fait remarquer à A. ZANARDO qu'il ne répond pas jamais.

A. ZANARDO demande qu'il soit fait mention qu'il faudrait au moins deux membres de l'opposition pour pouvoir délibérer.

Le Maire explique que ce conseil municipal est exceptionnel car on ne peut pas se passer de 50 % de subventions, sur l'appel à projet numérique, et précise que les Roquefortais n'auraient pas compris que nous ne demandions pas ces subventions.

Retour de A. ZANARDO sur la délibération de l'enquête publique sur l'agrandissement du stockage de gaz, il demande que le commissaire enquêteur vienne expliquer au conseil le projet.

Il affirme que ce dépôt aurait pu se faire ailleurs et qu'il faudrait étudier ce dossier en profondeur car le dossier est difficile à lire.

Le Maire est désabusé de ces remarques et qu'il va enquêter auprès du commissaire enquêteur pour voir le nombre de personnes qui sont venues.

A. ZANARDO, vu la grosseur du dossier il est illisible pour la population, Le Maire lui propose de mettre à sa disposition la salle Arlabosse pour qu'il puisse faire les réunions publiques qu'il désire effectuer. Il lui répond qu'il retient sa proposition et qui manque peut-être des informations dans la presse. Il rédit que les documents sont très difficiles à lire et qu'il y a des informations sur les puits sur la commune et il affirme qu'il y a un puits sur la place à côté de la bibliothèque et si l'on pouvait réactiver ce puits cela permettra de sauver nos arbres.

Le Maire dit : Mr ZANARDO, je vous répète que je vous mets la salle Arlabosse, on vous met si vous voulez la publicité sur panneau Pocket, sur le panneau lumineux vous envoyez les flyers comme vous savez le faire à qui vous avez envie vous avez à disposition la salle et vous faites votre réunion publique. Après concernant votre histoire de puits ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui je vous le dis. S'il n'y a plus de questions le débat est clos.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres (3 abstentions) présents et représentés, décide d'autoriser le maire à solliciter une subvention et à signer la convention de partenariat.

La séance est clôturée à 11h35.

Jean-Louis
CHAU-VAN

FOURNIER Patrice

Nathalie TEULET

Thérèse MELLAC

Jean Louis NOIROT

Sébastien MOUCHOT

Jean RAZAC

Johan
CHARPENTIER

Claire FOURNIER

Claudine FONTAINE

Monique VILANOVA

Alain ZANARDO